

DELIBERATION N°CS-2014/41

OBJET : Débat d'orientation budgétaire – Année 2015

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Maurice GUIBERT.

Etaient présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, E. DAUFFER, B. DE TESTA, M. PLOCKYN, et C. ROUX.

Messieurs : P. ANDREYS, A. BADOIL, E. CHATELUS, L. CHEVIAKOFF, J. CROZET, L. CROZIER, J-Y. DELOSTE, J. DURRANT, A. GONZALEZ, C. GOURRIER, F-X. HOSTIN, F. HYVERNAT, G. LHOPITAL, R. LOYER, G. PATTEIN, P. PERRUCHOT DE LA BUSSIERE, E. PRADAT, L. PROTON, G. RAMBAUD, et L. SEGUIN.

Pouvoirs : D. GEREZ : pouvoir donné à A. CHANTRAINE,
B. PONCET: pouvoir donné à P. PERRUCHOT DE LA BUSSIERE,
E. PEDRO : pouvoir donné à A. BADOIL.

Président : A BADOIL.

Secrétaire de séance : Luc SEGUIN.

Nombre de Conseillers en exercice : 40 (Présents : 25 / Pouvoirs : 3 / Votants : 28).

Convocation en date du : 11 décembre 2014

Nature de l'acte : Finances locales - divers (7.10)

Monsieur le Président indique que les services du syndicat ont procédé, comme chaque année, au travail préparatoire au Débat d'Orientation Budgétaire (mise à jour de la prospective financière 2015-2018 : recalage du planning des opérations, actualisation des besoins et des recettes, etc.).

L'évolution de l'ensemble des actions et du fonctionnement général de la structure est globalement stable.

Le Président commente la note de synthèse qui présente les éléments de perspectives financières soumis à débat permettant de préfigurer les grandes lignes du budget 2015 et plus globalement l'évolution jusqu'en 2018.

Alain BADOIL reprend point par point les réalisations déjà accomplies et les nouvelles orientations opérationnelles et budgétaires soumises aux conseillers syndicaux.

Il conclut sur l'évolution de la contribution des communes et indique qu'après la prise en compte de tous les éléments mentionnés précédemment, la contribution de l'ensemble des communes n'augmentera pas plus de **0,7%** en moyenne pour l'ensemble des 19 communes par rapport à 2014, avant la prise en compte de l'évolution de la population.

Alain BADOIL indique en effet que l'actualisation de la population du bassin versant en référence aux dernières populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015, qui sert de base au calcul d'une grande partie de la contribution, ne pourra se faire qu'après parution du décret et que le montant définitif des nouvelles participations ne sera connu que lors du vote du budget 2015.

Le Président invite ensuite les conseillers syndicaux à débattre des propositions faites.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président fait acter que le Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote du budget primitif 2015 a bien eu lieu.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le **05 JAN. 2015**

et de la publication le

05 JAN. 2015

LE PRESIDENT

Alain BADOIL

LE PRESIDENT

Alain BADOIL

